

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Décembre 2023

**Présents** : Hervé Baro, Sylvie Séguy, Gérard Ferrand, Hartmut Schulze, William Anstett.  
**Procurations** : Michel Séguy à Sylvie Séguy, Philippe Cachia à Hervé Baro.

## I – Bilan du château et perspectives (voir diaporama en annexe)

- **Boutique** : axes de travail proposés par les agents du patrimoine
  - Amélioration de l'offre présente en boutique pour augmenter le chiffre d'affaire
  - Proposer une offre complémentaire au restaurant
  - Diversifier les prestations

### **Accord à l'unanimité**

Rafraîchissement des meubles de la boutique, notamment de la banque d'accueil.

Validation sur le principe – Estimation à venir.

- **Animations – Médiation** : Axes de travail
  - Remodeler l'offre de visites commentées
  - Rechercher de nouveaux publics parmi les visiteurs qui viennent au village
  - Trouver des artistes pour les expositions temporaires
  - Création d'un livret de visite enfants
  - Traduction anglaise du livret de visite
  - Journée commémorative Olivier de Termes (estimatif à réaliser)

### **Accord à l'unanimité**

- **Communication** : axes de travail
  - Organisation d'un éductour pour les prestataires touristiques locaux
  - Pas de réédition du flyer en 2024 (en attente de l'étude touristique à venir)
  - communication numérique spécifique aux publics visés
  - Nouveau partenariat avec TPPO suivant devis ( pass « tourisme patrimoine en pays occitan)

### **Accord à l'unanimité**

## **II –Travaux Château:**

Résultat de la consultation des entreprises pour la réfection du mur en pierres sèches (tranche 1)

- Arthur neveu, Olivier Perals et Benjamin Lebleu : 20 737.00 € HT avec un dossier fourni.
- CBTP : 25 350.00 € HT

Les travaux ne commenceront qu'au printemps 2024.  
Proposition : Attribuer le chantier à l'association Neveu.

**Accord à l'unanimité**

## **III– Avenant rue Boisset :**

Avenant de l'entreprise Chauvet pour le nettoyage du fossé de la montée au château et les reprises supplémentaires sur le réseau (tranchées, gaines, abattages d'arbres)

Montant 5 940.00 € HT.

**Accord à l'unanimité**

## **IV– Modification de crédit**

\* Nécessité d'ajouter 2 500.00 € dans la rubrique « salaires » pour payer une indemnité de fonction particulière à Fauve Petit, avec un rattrapage sur les quatre dernières années.

\* Nécessité d'ajouter 1 200.00 € dans la rubrique « intérêts d'emprunt » pour d'une part solder les emprunts réalisés sur le château et d'autres part couvrir les intérêts des lignes de trésorerie.

**Accord à l'unanimité**

-